



Fongicide contre le botrytis des vignes, fraisiers, tomates.

TELDOR®

Conditionnement(s)

Bidon 1.5 kg

Sac 10 kg

Fiche d'identité

Composition :

Formulation : granulés dispersibles dans l'eau

Numéro AMM : 9800244

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : fenhexamid
Teneur : 500g/kg, soit 50% (m/m)
Famille chimique : hydroxy anilides
Mode d'action : Agit par contact, préventivement en inhibant la croissance du tube germinatif, en détruisant la partie apicale des filaments mycéliens et en altérant le mycélium des champignons présents à la surface des organes.

Description

TELDOR est un fongicide à base de fenhexamid, substance active issue de la recherche Bayer, qui appartient à la famille chimique des hydroxyanilides.

TELDOR est efficace sur Botrytis cinerea. TELDOR agit par contact, préventivement, en inhibant la croissance du tube germinatif et du mycelium des champignons.

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement TELDOR, présenté sous forme de granulés dispersibles dans l'eau, dans la cuve du pulvérisateur à demi remplie d'eau, le système d'agitation étant en marche pour obtenir une bonne mise en suspension.

Compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application en maintenant l'agitation.

TELDOR peut s'utiliser aux volumes/ha habituellement appliqués sur les cultures sur lesquelles il est autorisé (100 à 1000 l/ha).

Mélanges et compatibilité

L'application anti-botrytis devant cibler la zone des grappes, ne pas mélanger avec des anti mildious et/ou anti oidium visant l'ensemble de la végétation.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

Pour des raisons d'assurance qualité, stocker au sec et à des températures inférieures à + 40°C.

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux, et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Mesure de protection des individus

Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 ;
- Combinaison de travail 65 % polyester/35 % coton d'un grammage de 230 g/m² ou plus avec un traitement déperlant ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée;

Pendant l'application :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant;

Si application avec tracteur avec cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation;

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée ;

Pour les travailleurs manipulant les bulbes ou plants après stockage, porter un équipement de protection individuelle approprié.

Pour l'emploi

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence de souches résistantes peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé.

Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux observations des organisations professionnelles.

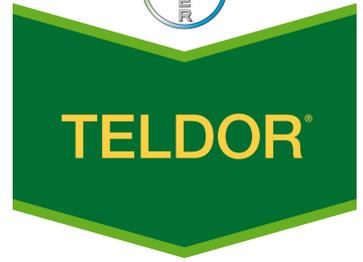
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Important
Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage	DAR (en jours) ou Stades cultures (NC=non concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Aubergine	Botrytis cinerea (Pourriture grise)	1.5kg/ha	2 trait./an	3	1a
Cassissier	Botrytis	1.5kg/ha	2 trait./an	28	1a
Cultures porte-graine mineures	Maladies diverses	1.5kg/ha	2 trait./an	NC	1a
Fraisier	Botrytis cinerea (Pourriture grise)	1.5kg/ha	2 trait./an maximum	3	1a
Framboisier et autres rubus	Botrytis	1.5kg/ha	2 trait./an	7	1a

visage.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau .

Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée
6 heures après traitement en plein champ.8 heures après traitement sous serre.

Substance classée sensibilisante
EUH 208 - Contient du 4-amino-2,3-dichlorophénol. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion
Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com .

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -20°C
Température maximum : 40°C
N°ONU : 3077



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage	DAR (en jours) ou Stades cultures (NC=non concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Myrtillier	Botrytis	1.5kg/ha	2 trait./an	28	1a
Tomate	Botrytis cinerea (Pourriture grise)	1.5kg/ha	2 trait./an maximum	3	1a
Vigne - raisin de cuve	Botrytis cinerea (Pourriture grise)	1.5kg/ha	1 trait./an maximum	14	1a
Vigne - raisin de table	Botrytis cinerea (Pourriture grise)	1.5kg/ha	1 trait./an maximum	7	1a

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 12 septembre 2006, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

-VIGNE: La lutte contre le Botrytis est basée sur un programme de traitements effectués aux stades: - A: fin floraison (chute des capuchons floraux), - B: fermeture de la grappe, - C: début véraison, - D: 3 semaines avant la vendange. TELDOR peut s'appliquer indifféremment à l'un ou l'autre de ces stades. Pour bénéficier de la pleine efficacité de TELDOR, on veillera à appliquer le produit préventivement en respectant les programmes préconisés par les prescripteurs locaux. Afin d'éviter la sélection de souches de botrytis résistantes, il est recommandé de ne pas appliquer TELDOR plus d' 1 fois par an.

-FRAISIER, TOMATE, AUBERGINE : Contre la pourriture grise, TELDOR entre dans un programme de lutte contre le botrytis en alternance avec d'autres produits, du début floraison jusqu'à 3 jours avant la récolte. Afin d'éviter la sélection de souches de botrytis résistantes, il est recommandé de ne pas appliquer Teldor plus de 2 fois par an.

-FRAMBOISIER, MYRTILLE, CASSISSIER : une seule application en foliaire est autorisée si les plants ont été traités précédemment à la plantation avec un produit de base de fenhexamide

- CULTURES PORTE-GRAINE MINEURES : pour une utilisation en traitement des plants par trempage ou pulvérisation UBV, l'application doit être réalisée en une seule fois à la dose de 0,125 Kg/tonne

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Application (matériel, pression)

Pour la vigne, la pulvérisation devra viser la zone des grappes. Une intervention face par face est recommandée. Utiliser un volume d'eau compris entre 80 l/ha et 500 l/ha.

Mars 2017 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



Bayer S.A.S

Division Crop Science / Crop Protection

16 rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

69266 Lyon Cedex 09

France

www.bayer-agri.fr

Bayer Service Infos

0 800 25 35 45

Service & appel gratuits